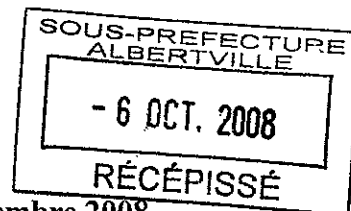
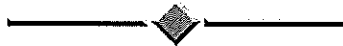


**DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA MAISON DE L'INTERCOMMUNALITE  
DE HAUTE-TARENTEAISE**



**DATE DE CONVOCATION :**

Le 1<sup>er</sup> Septembre 2008

**NOMBRE DE DELEGUES TITULAIRES EN EXERCICE** : 20  
**NOMBRE DE DELEGUES TITULAIRES PRESENTS** : 13  
**NOMBRE DE DELEGUES ABSENTS**  
- AYANT DONNE POUVOIR : 2  
- REPRESENTES PAR UN SUPPLEANT : 3

*Le Lundi 15 Septembre 2008 à 19 heures*, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Montvalezan, sous la présidence de Monsieur Daniel PAYOT.

**ETAIENT PRESENTS** : Messieurs Daniel PAYOT, Mathieu FOURNET, Mesdames Dominique HYVERT-PELLEGRIN, Laurence BOCIANOWSKI (Bourg-Saint-Maurice)  
Madame Odile FOURNIER (Les Chapelles)  
Messieurs Jean-Claude FRAISSARD, Nicolas GAIDE (Montvalezan)  
Madame Christiane JAYMOND, Monsieur Pierre FAVRE (Sééz)  
Messieurs Raymond BIMET, Jean-Louis OTTOBON, Jean-Louis AUGAGNEUR (Sainte-Foy-Tarentaise)  
Messieurs Gaston PASCAL-MOUSSELARD, Robert PASCAL-MOUSSELARD, Albert REVIAL (Villaroger)  
Messieurs Hervé GENET, Boris MOUGEL (Tignes)  
Monsieur Gérard MATTIS (Val d'Isère)

**ETAIENT EXCUSES** : Monsieur Jean-Louis GRAND  
Monsieur Olivier ZARAGOZA (pouvoir à Hervé GENET)  
Monsieur Gilles FLANDIN (pouvoir à Odile FOURNIER)

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Madame Christiane JAYMOND

**N° 2008-77 - REHABILITATION DE L'ANCIEN HOSPICE**

MAIRIE DE BOURG SAINT MAURICE  
ALBERTVILLE

- 6 OCT. 2008

RÉCÉPISSÉ

Daniel PAYOT propose que Christiane JAYMOND puisse présenter ce point.

Cette dernière indique que la commission service à la personne de la Maison de l'Intercommunalité de Haute Tarentaise a lancé une réflexion sur la création de lits médicalisés pour l'accueil de personnes âgées dépendantes à Bourg-Saint-Maurice.

Dans ce cadre, Jean-Louis GRAND a rencontré les services du Conseil Général de la Savoie pour évoquer ce dossier. Egalement, il a sollicité Monsieur le Maire de Bourg Saint Maurice pour connaître les disponibilités foncières qui permettraient d'envisager le développement d'une structure d'accueil pour les personnes âgées dans sa commune.

Il indique que la mairie de Bourg Saint Maurice a reçu en donation entre vifs et à titre irrévocable certains des biens de Monsieur Michel EMPRIN, à la fin du XIXème siècle.

Cette donation était assortie de plusieurs conditions et notamment de conserver la vocation « sociale » du bâtiment.

La nouvelle municipalité de Bourg Saint Maurice a présenté un nouveau projet concernant la réhabilitation de cet ancien hôpital, aux représentants des héritiers.

Les axes de travail incluraient la création d'une aile du bâtiment réservée aux associations caritatives, une extension de la maison de retraite Saint Michel, la création de lits d'accueil pour les personnes accompagnant un blessé ou une personne âgée, la création de lits permanents prenant en charge les personnes âgées pour une période définie afin de soulager les familles, la création de lits spécialisés de convalescence (suite à une hospitalisation),....

Ainsi, le projet concerne non seulement la Mairie de Bourg Saint Maurice mais aussi la Maison de l'Intercommunalité de Haute Tarentaise.

Par délibération du 28 juillet 2008, jointe en annexe 4 à la présente note de synthèse, le conseil municipal de Bourg Saint Maurice sollicite l'accord de principe de la Maison de l'Intercommunalité pour qu'un nouveau projet, incluant les axes de réflexion ci-dessus présentés soit établi.

Le Conseil Communautaire, après délibération :

- **DONNE** un accord de principe pour qu'un nouveau projet concernant la réhabilitation de l'ancien hospice de Bourg Saint Maurice soit établi en incluant les axes de travail suivants : extension de la Maison de retraite Saint Michel, création de lits d'accueil pour les personnes accompagnant un blessé ou une personne âgée, création de lits permanents prenant en charge les personnes âgées pour une période définie afin de soulager les familles, création de lits spécialisés de convalescence (suite à une hospitalisation),....

**AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.**

Daniel PAYOT  
Président

